



CAUTION SOLIDAIRE COMMENT M EN SORTIR

Par **mohicans76**, le **07/02/2014 à 19:26**

Bonjour pourriez vous me conseiller?

J'ai contracter 3 prêts pour créer mon entreprise en 2011 et j'ai déposé le bilan il y a 1 mois. J'ai reçu dernièrement une mise en demeure de ma banque pour un remboursement immédiat des sommes dues.

Au moment ou j'ai contracter ses prêts j'étais au chômage et j'avais une maison a rembourser et le solde de cette maison était de 180000 euros.

Je suis caution solidaire pour un montant de 90 000 euros .Je me demande si il n y a pas de disproportion entre la caution et mes capacités de remboursement.

SVP j'ai besoin de conseil

Mohicans76

Par **domat**, le **07/02/2014 à 19:59**

bjr,

vous devez d'abord faire vérifier par un spécialiste si votre acte de cautionnement respecte les conditions de forme très strictes.

ensuite effectivement vous pouvez utiliser l'argument de la disproportion si vos déclarations permettaient à votre créancier de le savoir.

cdt